

Motions

Des voix: D'accord.

M. Duguay: Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter ce projet de loi tendant à modifier le Code criminel en vue de l'installation de dispositifs de blocage de l'allumage.

Hier, au Canada, environ 400 personnes ont été arrêtées alors qu'elles conduisaient leur voiture en état d'ébriété. Ce qui nous préoccupe tous, c'est que nombre d'entre elles seront encore sur la route aujourd'hui.

Ce projet de loi permettra aux juges du Canada d'exiger l'installation de dispositifs de blocage de l'allumage dans les automobiles. Une fois installé, ce dispositif empêchera tout conducteur dont l'haleine révèle un taux d'alcool dépassant 40 milligrammes d'alcool par 100 millilitres de sang de mettre sa voiture en marche.

En adoptant ce projet de loi, nous aiderons les Canadiens à limiter les ravages causés par les conducteurs en état d'ébriété. Comme le dit l'annonce publicitaire, madame la Présidente: «L'alcool au volant, c'est criminel», et c'est à nous d'y voir.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LE DISCOURS DU PREMIER MINISTRE DU ROYAUME-UNI DEVANT LES DÉPUTÉS ET LES SÉNATEURS

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Madame la Présidente, des discussions ont eu lieu entre les partis. Je pense que Votre Honneur constatera que la Chambre consentira à l'unanimité à ce que la motion suivante soit mise en discussion sur-le-champ. Je propose donc:

Que, pour faire suite à l'ordre de la Chambre en date du 2 juin 1988, le discours du premier ministre du Royaume-Uni, qui doit être prononcé en cette Chambre devant les députés et les sénateurs, le soit à 11 heures, le mercredi 22 juin 1988.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Madame la Présidente, comme d'habitude quand le gouvernement présente une mesure réfléchie, nous signalons que nous sommes disposés à collaborer. Encore une fois, je veux faire remarquer que des discussions ont eu lieu. Cette requête faite au nom du gouvernement semble être raisonnable. Nous collaborerons entièrement.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le ministre d'État (Conseil du Trésor) a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre a entendu le libellé de la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES

PROPOSITION D'ADOPTION DU 2^E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway) propose:

Que le 2^e rapport du comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources, présenté à la Chambre le mardi 16 décembre 1986, soit adopté.

—Madame la Présidente, au nom du Nouveau parti démocratique je désire intervenir sur cette motion aujourd'hui parce que j'ai la conviction que l'accord de libre-échange Mulroney-Reagan, qui a été négocié avec les États-Unis, rend ce rapport hors sujet. Je dirais même que ce dernier fait apparaître la faiblesse du projet de loi de libre-échange sur le plan de l'énergie. En examinant ce rapport, dont j'ai le texte sous les yeux, on constate qu'il énonce diverses recommandations du comité des Communes, comité permanent présidé par la députée que je vois de l'autre côté de la Chambre, la députée de Calgary. Je m'incline devant la façon dont elle préside le comité, car elle s'est très bien acquittée de ses fonctions.

● (1150)

Dans le rapport en discussion, le comité recommande la création d'un portefeuille et d'un ministère distincts pour les mines. Le comité recommande que le gouvernement, en collaboration avec les provinces et territoires et avec le secteur privé, élabore une politique fédérale des minéraux axée sur une activité actuellement exercée au sein du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Ce que je dis, c'est que, en raison de l'accord de libre-échange, nous ne pourrions jamais avoir de politique énergétique fédérale au Canada. La politique énergétique fédérale sera la politique américaine, un point c'est tout. Ce sera celle de l'économie de marché. Et tout sera dit.

M. McDermid: Pas du tout.

M. Waddell: La députée de Vancouver-Centre (M^{lle} Carney), ex-ministre de l'Énergie, a déclaré que l'Accord de libre-échange incarne la politique énergétique du gouvernement actuel. La politique énergétique du gouvernement actuel, c'est en réalité la politique du marché, celle qui veut que le gouvernement doive s'abstenir absolument d'intervenir sur le marché au motif que l'économie de marché se débrouillera seule. Alors à quoi servirait une initiative nouvelle d'un ministère fédéral, comme le rapport le recommande? En fait, il ne pourra jamais y avoir d'autre politique énergétique nationale...

Des voix: Bravo!